



CHARTRE DE DURABILITÉ

Par ses valeurs et ses convictions visant à construire le monde de demain à l'aide de stratégies visionnaires, pionnières et durables, Edmond de Rothschild Private Equity a placé l'investissement responsable au cœur de sa stratégie. Convaincus qu'adresser les défis de développement durable peut être une source d'opportunité, nous intégrons les considérations ESG tout au long de nos processus d'investissement.

Dans ce contexte, nos fonds de Private Equity sous gestion proposant des stratégies directes et actives s'engagent à :

- ▶ intégrer les considérations ESG à chaque étape du processus d'investissement, de la sélection des investissements à la sortie finale ;
- ▶ intégrer les critères ESG dans le processus de gestion des risques et des opportunités pour chaque projet d'investissement considéré, et tenir compte de ces critères de la même manière que tout autre risque qui pourrait avoir un impact potentiel sur le rendement d'un investissement ;
- ▶ agir en tant qu'actionnaire actif, notamment par l'usage systématique des droits de vote disponibles (le cas échéant) et en promouvant les facteurs et politiques de durabilité au sein des sociétés en portefeuille ;
- ▶ harmoniser leur approche d'investisseur responsable avec leur obligation fiduciaire d'agir dans le meilleur intérêt de leurs parties prenantes, et gérer leurs activités d'investissement selon des pratiques exemplaires reconnues à l'échelle internationale sur les questions ESG ;
- ▶ s'abstenir d'exercer toute activité dans des projets opérant dans certains secteurs ou produits, en raison de leur exposition à des problèmes d'éthique, à leur impact négatif avéré sur l'environnement, le climat et/ou la société, ou en raison de controverses (voir Edmond de Rothschild Private Equity Exclusion List);
- ▶ nommer un référent ESG en charge de surveiller la bonne mise en œuvre des processus d'analyse ESG et de vérifier, sur une base régulière, la pertinence et la matérialité du processus de gestion de ces critères afin d'assurer un suivi et une gestion ;
- ▶ définir des objectifs stratégiques pour promouvoir des projets ayant des avantages environnementaux et sociaux élevés au sein des sociétés en portefeuille ; et
- ▶ fournir des informations actualisées aux investisseurs et à la société de gestion sur l'élaboration de ses politiques ESG et sur la performance extra-financière et les progrès réalisés par les sociétés de portefeuille.

Les fonds sous gestion sont fortement engagés aux principes d'éthique, de transparence, de responsabilité et d'engagement actionnarial.